

# Retirer de l'argent de votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER), est-ce une bonne idée?

Peut-être si...

- C'est pour investir dans votre avenir par l'intermédiaire de programmes de l'État, comme le Régime d'accès à la propriété ou le Régime d'encouragement à l'éducation permanente. Vous pourrez verser de nouveau au fil du temps les cotisations que vous aurez retirées.
- C'est un retrait pour une urgence ponctuelle.

Peut-être pas si...

- Vous avez de l'épargne non enregistrée que vous pourriez utiliser au lieu de votre épargne REER.
- L'argent retiré sert à combler un besoin qui n'est pas essentiel.
- Vous transférez les fonds de votre régime à une banque. Saviez-vous que les frais de gestion des fonds sont moins élevés dans votre régime au travail?

C'est seulement 1 000 \$ - Qu'est-ce que cela va changer?

Retirer 1 000 \$ aujourd'hui signifie que d'ici votre départ à la retraite, vous **pourriez perdre en épargne potentielle** :



\* Hypothèses : vous avez déjà investi 10 000 \$, vous touchez un salaire annuel de 40 000 \$, vous versez au REER des cotisations annuelles de 800 \$, vous partirez à la retraite à 65 ans, votre taux de rendement sera en moyenne de 5 % et vous vivrez jusqu'à l'âge de 85 ans.

Retirer des sommes d'un REER avant la retraite comporte certains inconvénients



\* La retenue d'impôt pourrait ne pas être la seule incidence fiscale liée à votre retrait. Au moment de remplir votre déclaration de revenus, vous devez déclarer comme revenu imposable le montant total du retrait.  
Nota : Les exemples sont fournis à titre indicatif seulement. Il est important de tenir compte de votre situation particulière avant de prendre toute décision d'ordre financier.

## Avant de retirer votre argent



Utilisez notre **Calculateur de retrait** pour vous aider à voir s'il vaut la peine de faire un retrait. Pour accéder à cet outil, ouvrez une session sur [masunlife.ca](https://www.masunlife.ca) et sélectionnez **Gérer le régime > Outils > Outils et calculateurs**.

Nous confirmerons combien vous pouvez retirer, le montant des retenues d'impôt et l'incidence du retrait sur les cotisations de votre employeur. Pour en savoir plus sur le montant que vous pouvez retirer, les retenues d'impôt et les impacts sur les cotisations complémentaires de votre employeur, rendez-vous sur [sunlife.ca/communiquer-avec-nous](https://www.sunlife.ca/communiquer-avec-nous).

La vie est plus radieuse sous le soleil



Les produits et services des Régimes collectifs de retraite sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life. © Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2023. [PRP-0823-jd] (RRSP withdrawal-F-0823-V3A-jd)